

Les réformes Modifications des carrières et reclassements indiciaires

「 Tout comprendre en 5 min ! 」

Reclassement des agents du cadre d'emplois des infirmiers cadres de santé et techniciens paramédicaux (en voie d'extinction) au 01-01-2022

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- [Décret n°2003-676 du 23 juillet 2003](#) modifié portant statut particulier des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
- [Décret n°2021-1883 du 29 décembre 2021](#) modifiant divers décrets portant statuts particuliers de cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale

RECLASSEMENT

Les membres du cadre d'emplois des cadres territoriaux infirmiers et techniciens paramédicaux régi par le décret n°2003-676 du 23 juillet 2003 ainsi que les agents détachés dans ce cadre d'emplois sont reclassés à identité de grade et d'échelon, avec conservation de l'ancienneté acquise.

→ [Article 25 du décret n°2021-1883 du 29 décembre 2021](#)



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour